



Municipalité de  
**Déleage**

# L'INFORMATEUR

ANNÉE 3 NO 1

AVRIL 2010

## DANS CE NUMÉRO :

|  |   |
|--|---|
| Mot du maire   | 1 |
| Environnement  | 2 |
| Élections<br>Service incendie                          | 3 |
| Sécurité sur roues<br>Camp de jour<br>Fête des voisins | 4 |
| Maisons fleuries                                       | 5 |
| Gros objets<br>Branches & feuilles<br>Permis           | 6 |
| Travaux printemps<br>Boue septique<br>Pousses d'arbres | 7 |
| Info municipal   | 8 |



## MOT DU MAIRE

Bon printemps à tous!

Et avec le beau temps revient une nouvelle édition de l'Informateur. Déjà une troisième année pour notre journal, qui nous l'espérons, vous apporte des renseignements utiles sur votre municipalité.



Avec le printemps revient le concours Maisons fleuries. Pour une 4<sup>e</sup> année consécutive, la municipalité vous invite à participer au concours et à continuer d'embellir vos propriétés.

Le printemps est aussi synonyme de grand ménage, vous pourrez donc profiter de la cueillette des objets volumineux pour faire un grand débarras.

Encore cette année la période estivale sera particulièrement occupée avec les travaux routiers d'entretien et de réparation dans le secteur de la Baie Davis et des réparations sur le chemin de la Tour.



Les travaux sur le réseau d'égout et d'aqueduc dans le secteur de la rue Lafrance débiteront sous peu. Nous espérons que tous ces travaux ne vous causeront pas trop de désagréments, mais rappelez-vous que le but est toujours d'améliorer nos infrastructures et de vous offrir une meilleure qualité de vie dans la municipalité.

Bonne lecture!

*Jean-Paul Barbe, maire*





## Chronique environnement



Il est important pour la planète de penser à recycler tous les items recyclables. Si nous regardons à plus petite échelle, commençons par notre communauté. Il est important de faire notre part, même si on considère que c'est bien peu et que ça ne fera pas une bien grande différence.

Tout ce qu'on peut recycler ou composter réduit grandement la quantité de déchets qui prend le chemin de l'enfouissement sanitaire. Comme on doit transporter tous ces déchets de plus en plus loin, il nous en coûte toujours plus cher pour le faire et ce, sans compter les effets nocifs sur l'environnement. Comme le traitement d'une tonne métrique de déchets coûte plus cher qu'une tonne de matière recyclée, pensons-y!

Les matières recyclables acceptées sont les suivantes : papier et carton non souillé, contenant de verre, de plastique et de métal, déposées dans des bacs en bordure de la route les jours de collecte.

Les matières refusées sont les suivantes : sacs de plastique, les vitres et tous les plastiques autres que les contenants.

Pour toutes les matières telles que peintures, apprêts, vernis, teintures, peintures aérosol, pneus sans jante, ampoules fluocompactes et fluorescents, les piles à usages domestiques, les ordinateurs ainsi que les huiles usées peuvent être apportés à notre centre de récupération dont l'adresse est le 174, boul Déléage. La réouverture du centre est prévue pour le 14 mai 2010. Les jours et heures d'ouvertures sont le vendredi de 13h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Tous ces petits gestes qui nous demandent un effort aujourd'hui seront grandement appréciés par nos enfants et petits-enfants qui auront un environnement plus propre et plus agréable plus tard.

Une tonne de matières recyclables coûte 70,12\$ alors qu'une tonne de déchets coûte 119,09\$ .

Le recyclage, faut y pensez!  
Le compostage, une bonne idée!



Site de récupération

Vendredi 13h à 17h

Samedi 9h à midi

À partir du 14 mai



## ÉLECTIONS PARTIELLES

### Poste de conseiller no. 6

**Lors d'une élection partielle, les procédures d'élection sont les mêmes que pour une élection générale.**

**Pour avoir le droit de voter, vous devez avoir la qualité d'électeur et vous devez vous assurer d'être inscrit sur la liste électorale et surtout, vous devez avoir des pièces d'identité avec vous pour pouvoir voter lors des élections.**

**L'élection partielle sera déclenchée si, à la suite de la période de déclaration de candidature, plus d'une déclaration est reçue au bureau de la présidente d'élection.**

**Si l'élection a lieu, le scrutin se tiendra le dimanche 9 mai prochain de 10h00 à 20h00 et le vote par anticipation aura lieu le dimanche 2 mai de 12h00 à 20h00 à la salle municipale de Déléage.**




**Suite au déclenchement des élections, vous recevrez un avis d'inscription sur la liste électorale. Il faudra vérifier ce document et si des corrections étaient nécessaires, vous devrez vous présenter à la commission de révision qui se tiendra le mardi 20 avril de 19h00 à 22h00 et le jeudi 22 avril de 14h30 à 17h30 à la salle municipale de Déléage. Vous devrez présenter deux pièces d'identité valides.**

**Vous pourriez toutefois recevoir un avis avec la mention aucun électeur inscrit à cette adresse. Vous devrez alors vous présenter à la commission de révision pour vous inscrire sur la liste électorale et ainsi pouvoir voter le jour du scrutin.**

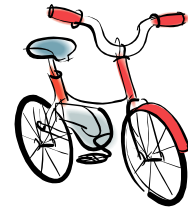
**Il est de votre responsabilité de vous assurer d'être inscrit sur la liste.**

## RAPPEL

Le service incendie désire vous rappeler que :

-  les feux de débris à ciel ouvert sont interdits à partir du 1<sup>er</sup> avril.
-  changez la pile dans votre détecteur et assurez-vous que celui-ci fonctionne.
-  gardez l'entrée de votre propriété bien dégagée pour permettre l'accès facile au camion incendie.





## Journée Sécurité sur Roues

Encore cette année, le club Optimiste de Délage organise la journée sécurité sur roues pour les jeunes de la municipalité.

L'activité se tiendra le 8 mai prochain et le départ est prévu à 10h au parc municipal pour se diriger vers la salle municipale, où un goûter sera servi avec hot-dogs et rafraichissements pour tous. Il y aura aussi tirage de bicyclettes en après-midi.



La sécurité de tous ces jeunes cyclistes sera assurée par le service de police et les pompiers de la municipalité.

**Donc, une belle journée en perspective.**

Le club a toujours besoin de nouveaux membres pour assurer la continuité des activités pour les jeunes dans la municipalité, donc si le défi vous intéresse, communiquez avec Madame Jovette Fortin, secrétaire trésorière du club, au 819-449-6348.



## Camp de jour

La municipalité dispose d'un budget de 3 000\$ pour aider les familles qui voudraient inscrire leurs enfants au camp de jour intermunicipal au cours de la saison estivale 2010. Pour bénéficier d'une contribution, vous devez en faire la demande au bureau municipal et apporter vos reçus d'inscription. La somme sera distribuée au prorata des demandes reçues et au maximum du montant de la contribution municipale demandée habituellement par le camp de jour, soit 7\$ par jour.



La fête des voisins se tiendra à travers le Québec, le samedi 5 juin.

Originale, car organisée par les citoyens eux-mêmes, la Fête des voisins permet à ceux-ci de jouer un rôle actif pour développer la cordialité et la solidarité dans leur milieu de vie.

Si cette activité vous intéresse, vous pouvez obtenir des renseignements sur le site web à [fetedesvoisins.qc.ca](http://fetedesvoisins.qc.ca) ou auprès de Mme Diane Marenger au (819) 449-4994.



## MAISONS FLEURIES 2010

Pour une 4<sup>e</sup> année consécutive, le concours de maisons fleuries reprend son envol. Si vous avez le goût de fleurir votre propriété et d'embellir votre environnement, nous vous invitons à participer au concours organisé par votre municipalité.

Cette année, la municipalité sera divisée en 3 secteurs, soit le secteur urbain, le secteur Route 107—Ferme-Joseph et le secteur chemin de la Tour et chemin Ste-Thérèse. Un prix sera décerné dans chaque secteur.

Les critères de sélection sont : la diversité, l'originalité, l'agencement, le souci du détail et l'aménagement général.

Pour vous inscrire au concours, il suffit de compléter le coupon ci-dessous et de le faire parvenir au bureau municipal **avant 16 heures le 23 juillet 2010.**

La sélection des gagnants se fera au début de septembre et les gagnants seront annoncés au souper de doré annuel de la municipalité.

*Veillez noter que les membres du conseil municipal, les employés et leur famille immédiate ne peuvent participer à ce concours.*

**☼ Soyons fiers de notre belle municipalité ☼**

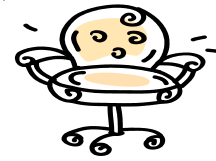
Concours Maisons fleuries

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_





## COLLECTE DES GROS OBJETS

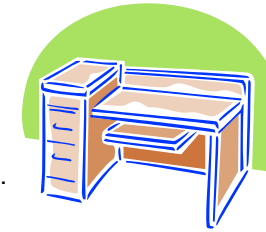
La collecte des articles volumineux se fera dans la semaine du 24 mai. Il faudra mettre vos déchets en bordure de la route le 23 mai prochain et tout devra être là pour le 24 mai au matin. **SVP ne pas mettre vos gros objets plusieurs jours à l'avance en bordure du chemin!**

Tous les meubles et matelas seront ramassés ainsi qu'un maximum d'un mètre cube de matériaux de construction. Dix sacs de feuilles ou gazon seront ramassés par adresse civique.

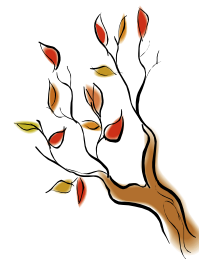
Les objets qui ne seront **pas ramassés** sont les suivants :

frigidaires, congélateurs, airs climatisés et distributeur à eau, blocs de béton, pots contenant des liquides.

Le verre sera ramassé s'il est brisé et placé dans un contenant facile à manipuler.



### Branches et feuilles mortes



Vous pourrez apporter vos branches et feuilles mortes à la sablière de la municipalité, située sur le chemin du Lac Bois-Franc.

Un employé de la municipalité sera là pour vous recevoir de **10h à 16h** le **samedi 29 mai**.

Si vos feuilles sont dans des sacs, nous vous demanderons de bien vouloir les ouvrir et les vider vous-même à l'endroit indiqué par l'employé municipal.

**Nous vous remercions de votre collaboration**



### RAPPEL - DEMANDE DE PERMIS

Nous désirons vous rappeler qu'il vous faut faire vos demandes de permis **un mois avant le début prévu des travaux**. Il est nécessaire de bien vérifier les demandes afin d'émettre les permis selon la réglementation municipale en vigueur. Donc, une bonne analyse est essentielle pour éviter les mauvaises surprises

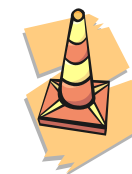




## TRAVAUX PRINTANIER

Le printemps s'annonçant déjà nous aurons beaucoup de travaux à exécuter sur les routes de la municipalité. Ces travaux iront du remplissage des nids de poules, à la vérification des ponceaux, au nivelage des routes, ainsi qu'à la vérification de barrages de castors dans le but de rendre vos déplacements plus sécuritaires.

Donc, soyez toujours vigilant à l'approche des travaux routiers ou en bordure des routes afin d'assurer votre sécurité et celle des employés de voirie.



Mario Lacourcière, contremaître



## VIDANGE DE BOUES SEPTIQUES

Les vidanges de boues septiques reprendront à compter du 10 mai cette année.

Vous recevrez un avis par la poste pour votre vidange environ 2 semaines avant la date à laquelle votre vidange est prévue. Si vous aviez un empêchement ou un problème concernant la vidange, vous devrez en aviser la municipalité le plus tôt possible après avoir reçu votre avis de vidange.



## POUSSES D'ARBRES



Avec la collaboration du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et de la municipalité, des pousses d'arbre seront disponibles le vendredi 21 mai entre 13h00 et 16h00, et ce, gratuitement. Les essences disponibles seront les suivantes :

- |                                |                    |                   |          |
|--------------------------------|--------------------|-------------------|----------|
| ↳ pin blanc et rouge           | ↳ épinette blanche | ↳ érable à sucre  | ↳ mélèze |
| ↳ chêne rouge et à gros fruits | ↳ Bouleau jaune    | ↳ orme d'amérique |          |

Nous aurons environ 130 pousses d'arbres disponibles, mais aucune réservation ne sera prise pour ces arbres. Un employé sera sur place pour vous servir à cette occasion.

Bonne chance dans vos semis.





Municipalité de  
**Déléage**

## Info Municipale

Vous trouverez à la table du conseil tous les 1<sup>ers</sup> mardi du mois :

Maire : M. Jean-Paul Barbe

Siège no 1 : M. Hugo Morin

Siège no 2 : M. Réjean Lafontaine

Siège no 3 : M. Bernard Cayen

Siège no 4 : Mme Diane Marenger

Siège no 5 : M. Michel Guy

Siège no 6 : Vacant

Au bureau municipal, tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 :

Directrice générale : Mme Emmanuelle Michaud

Secrétaire-réceptionniste : Mme Nicole Lacroix

Secrétaire-comptable : Mme Monique Mercier

Inspecteur municipal : M. Robert Baillargeon

Vous rencontrerez sur les routes peu importe les conditions météo :

Contremaître voirie : M. Mario Lacourcière

Employé de voirie : M. Daniel Guilbault

Employé de voirie : M. Serge Courville

Entretien des espaces verts : M. René Morin

Employés saisonniers : M. Royal St-Denis

M. Donald Riel

## Contactez-nous

Bureau municipal :  
175, route 107  
Déléage, Qc  
J9E 3A8

Télécopieur : (819) 449-7441

Courriel : [reception@deleage.ca](mailto:reception@deleage.ca)

Téléphone : (819) 449-1979  
Direction générale : poste 1  
Urbanisme : poste 2  
Réception : poste 3  
Secrétariat : poste 4  
Maire : poste 5

**Si vous désirez recevoir le journal municipal  
par courriel, écrivez-nous  
à l'adresse ci-dessus.**

